

## Décision du département fédéral de l'économie publique dans un cas douteux au sens de l'article 9 de l'arrêté fédéral du 28 octobre 1937 sur les grands magasins et les maisons à succursales multiples.

Par décision du 14 juillet 1939, le département fédéral de l'économie publique a prononcé ce qui suit:

« Le magasin de bas d'E. Weber, rue de Nidau 40 à Bienne, est soumis à l'arrêté fédéral du 28 octobre 1937 sur les grands magasins et les maisons à succursales multiples comme succursale de la maison Rossner & Co. à St-Gall. »

Berne, le 14 juillet 1939.

1348

Département fédéral de l'économie publique.

## Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

### Mises en adjudication de travaux.

#### Bâtiments à Bière.

Désirant construire plusieurs bâtiments à Bière, la direction des constructions fédérales met les travaux suivants en adjudication:

Genre des travaux:	Bâtiments:
1. Aménagements et canalisations extérieurs . . . . .	A. B. C.
2. Terrassements et maçonnerie . . . . .	A. B. C. D. E.
3. Béton armé . . . . .	A. B. C. D.
4. Charpente . . . . .	A. B. C. D. E.
5. Ferblanterie . . . . .	A. B. C. D. E.
6. Couverture . . . . .	A. B. C. E.
7. Couverture en ciment ligueux . . . . .	D.
8. Installations sanitaires. . . . .	A. B. C. E.
9. Conduites d'eau. . . . .	A. B. C. D. E.
10. Installation de cuisines . . . . .	B. C.
11. Téléphones . . . . .	A. B. C.
12. Parqueterie. . . . .	A. B. C.
13. Planchers sans joints . . . . .	A. B. C.

Genre des travaux :	Bâtiments :
14. Menuiserie . . . . .	A. B. C. E.
15. Serrurerie . . . . .	A. B. C. D. E.
16. Portes basculantes en fer . . . . .	D.
17. Stores en toile, à projection . . . . .	A. B. C.
18. Gypserie . . . . .	A. B. C.
19. Peinture . . . . .	A. B. C. D. E.

Les entrepreneurs et maîtres d'état de nationalité suisse et établis en Suisse sont invités à s'inscrire, en désignant les travaux pour lesquels ils ont l'intention de faire des offres, auprès des architectes dirigeant la construction des bâtiments, savoir :

Bâtiment A = MM. A. André et G. Cruchet, architectes, à Morges;

» B = MM. J. Falconnier et E. Saeuberlin, à Nyon;

» C = MM. J. Favarger, architecte, rue Centrale 8, à Lausanne et C. Hepp, architecte, à Apples;

» D = M. P. Teysseire, architecte, à Rolle;

» E = M. R. Kaufmann-Ramel, architecte, 11, rue Warnéry, à Lausanne.

Cette inscription doit être faite par lettre recommandée, d'ici au 25 juillet 1939 au plus tard. Seules les entreprises inscrites à l'expiration du délai recevront les formules et conditions de soumission.

Berne, le 15 juillet 1939.

[1.]

1348

Direction des constructions fédérales.

## LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL FÉDÉRAL ET DES CONSEILLERS D'ÉTAT DES CANTONS

==== Edition de juillet 1939 ====

L'administration soussignée a publié une nouvelle

### Liste des membres du Conseil fédéral et des conseillers d'Etat des cantons

avec indication des départements que dirigent les conseillers fédéraux et les conseillers d'Etat.

**Prix: 50 centimes**

*Par la poste: 60 centimes; contre remboursement: 75 centimes.*

Compte de chèques de la chancellerie fédérale: III. 233.

Bureau des imprimés de la chancellerie fédérale.

## Code fédéral des obligations.

La chancellerie fédérale a publié une nouvelle édition du code fédéral des obligations, avec les modifications résultant de la revision de 1936 (loi fédérale du 18 décembre 1936 modifiant les titres XXIV à XXXIII du code des obligations). La brochure comprend une table des matières.

Prix de l'exemplaire: 2 fr. 50, plus le port (15 c.); contre remboursement: 2 fr. 80.

Compte de chèques III. 233.

Bureau des imprimés de la chancellerie fédérale.

505

## PLACES

Les traitements indiqués ci-dessous correspondent aux traitements de base légaux sans égard à la réduction votée le 28 octobre 1937 par l'Assemblée fédérale.

1348

Ils ne comprennent pas les allocations légales.

S'adresser à	Place vacante	Traitement fr.	Délai d'inscription	Conditions d'admission
Inspection fédérale des travaux publics.	Inspecteur.	9 000 à 12 600	12 août 1939 [..]	Ingénieur civil diplômé; connaissances théoriques et pratiques approfondies en matière de construction de routes modernes, y compris les revêtements; pratique des constructions hydrauliques désirée. Posséder deux langues officielles, connaître la troisième; aptitude pour traiter avec les autorités et offices techniques.
Offres manuscrites accompagnées d'un <i>curriculum vitae</i> , avec indication de l'incorporation militaire et renseignements complets sur les études et la pratique.				
Inspection fédérale des travaux publics.	Ingénieur de 1 <sup>re</sup> cl.	8 000 à 11 600	12 août 1939 [..]	Ingénieur civil diplômé; connaissance approfondie de l'hydraulique et de la statique; quelques années de pratique, de préférence dans le domaine des constructions hydrauliques et routières. Posséder deux langues officielles; connaissance de la troisième désirée.
Offres manuscrites accompagnées d'un <i>curriculum vitae</i> , avec indication de l'incorporation militaire et renseignements complets sur les études et la pratique.				

S'adresser à	Place vacante	Traitement fr.	Délai d'inscription	Conditions d'admission
Bureau fédéral de la propriété intellectuelle.	1 expert scientifique de II <sup>e</sup> classe.	6 500 à 10 100	2 août 1939 [3..]	Etudes supérieures complètes (ingénieur mécanicien), bonnes notions désirées dans le domaine de l'industrie textile; connaissance parfaite de la langue allemande; connaissance des autres langues officielles désirée.
L'engagement sera d'abord provisoire.				
Bureau fédéral de la propriété intellectuelle.	1 expert scientifique de II <sup>e</sup> classe.	6 500 à 10 100	2 août 1939 [3..]	Chimiste ayant achevé ses études universitaires; connaissance approfondie de la langue allemande; connaissance des autres langues officielles désirée.
L'engagement sera d'abord provisoire.				
Bureau fédéral de la propriété intellectuelle.	1 expert scientifique de II <sup>e</sup> classe.	6 500 à 10 100	2 août 1939 [3..]	Etudes supérieures complètes (ingénieur électricien). Connaissance parfaite de la langue française; connaissance des autres langues officielles désirée.
L'engagement sera d'abord provisoire.				
Commissariat central des guerres à Berne.	Commis de I <sup>re</sup> classe.	3500 à 6500	22 juillet 1939 [2..]	Bonne instruction générale. Sous-officier. Pratique de la sténographie et de la dactylographie. Langue maternelle: le français. Connaissance de la langue allemande.
L'engagement sera d'abord provisoire.				
Direction des douanes à Bâle.	Secrétaire à la direction des douanes à Bâle.	4800 à 8400	29 juillet 1939 [2..]	Les candidats doivent avoir au moins le rang de commis de contrôle de l'administration des douanes.
Office fédéral des assurances sociales.	Reviseur de I <sup>re</sup> cl.	6000 à 9600	15 août 1939 [3..]	Avoir le diplôme d'expert-comptable. Plusieurs années de pratique en matière de revision. Langue maternelle, l'allemand; savoir écrire et parler le français; connaissance de l'italien désirée.

Indiquer, dans les offres de services, à quel moment le candidat pourrait entrer en fonctions.

S'adresser à	Place vacante	Traitement fr.	Décal d'inscription	Conditions d'admission
Tribunal fédéral. Président.	Greffier.	13 400 à 17 000	29 juillet 1939 [2.].	Etudes juridiques approfondies. Longue pratique dans le domaine du droit (avocat, greffier, conseiller juridique, etc.). Langue maternelle: l'allemand. Connaissance approfondie du français et bonnes notions d'italien.
Pour le cas de promotion d'un secrétaire actuel du Tribunal fédéral au rang de greffier, un poste de secrétaire est aussi mis au concours:				
Tribunal fédéral. Président.	Secrétaire.	10 400 à 14 000	29 juillet 1939 [2.].	Etudes juridiques approfondies. Pratique dans le domaine du droit (avocat, greffier, etc.). Langue maternelle: l'allemand. Connaissance approfondie du français et bonnes notions d'italien.
Les candidats sont priés d'indiquer s'ils s'inscrivent pour un seul des postes mis au concours ou pour les deux.				

## Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1939
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	29
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	19.07.1939
Date	
Data	
Seite	140-144
Page	
Pagina	
Ref. No	10 088 957

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.